Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023
ID : 074-217401918-20230622-D_2023_06_10_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT DEUX JUIN
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures trente minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de votants : 18
- Pour : **18**
- Contre : /
- Abstention : /

Présents : 14
Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Muffat Quentin, Béard Patrick, Marchand Thierry, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 08
Mmes, MM. Voirin Pierre, Dupieux Gilbert, Tournier Michelle, Baud Marie, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Coquillard Michel

Pouvoirs : 04

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Madame Tournier Michelle	à	Monsieur Pillot Serge
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Béard Patrick
Monsieur Coquillard Serge	à	Monsieur Marchand Thierry

- Monsieur Muffat Quentin a été désigné secrétaire –

D_2023_06_10

Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'une voie bus sur la route d'Avoriaz – RD 338

M. le maire informe qu'un projet de convention a été reçu en date du 9 mai 2023 concernant l'autorisation de voirie et d'entretien à intervenir avec le conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'une voie bus sur la route d'Avoriaz RD338.

La participation de la commune a été fixée à hauteur de 18 000 € HT pour le marquage au sol et la signalisation verticale réglementaire, étant précisé qu'il s'agit d'une estimation prévisionnelle. Les participations réelles et définitives seront établies d'après les quantités effectivement constatées dans le décompte général définitif.

M. le maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien telle qu'annexée à la présente.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023
ID : 074-217401918-20230622-D_2023_06_10_2-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Département concernant l'autorisation de voirie et d'entretien relative au programme RD338, telle que présentée,

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 03 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,
Quentin Muffat.

Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.

MAIRIE DE MORZINE 74110 Haute-Savoie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.